ARRÊTÉ 170.50

de mise en vigueur

du 9 septembre 2026

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

[1] Le décret du 9 juin 2026 accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 10'700'000.- au crédit d'ouvrage de CHF 54'700'000.- accordé par le Grand Conseil le 17 septembre 2019 pour financer l'extension et la mise en conformité du bâtiment "Unithèque" de l'Université de Lausanne à Dorigny, destiné à financer la mise aux normes du bâtiment (hygiène, exploitation et câblage) (BLV 433.00), publié dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 23 juin 2026, entre en vigueur avec effet au 15 septembre 2026.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 septembre 2026.

La présidente:	Le chancelier:
C. Luisier Brodard	*M. Staffoni*

Date de publication : 15 septembre 2026